



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2008

Soixante-deuxième session
Point 165 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/62/522)]

62/77. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie,

1. *Décide* d'inviter la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*62^e séance plénière
6 décembre 2007*